



PREMIER MINISTRE



Paris, le 26 janvier 2011

Cycle de séminaires
« La cohésion sociale par ses instruments.
Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »

Séance 4
« Les actions collectives et les approches communautaires.
Quelle pertinence dans le contexte français ?

Jeudi 26 janvier 2011

Introduction de Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la **bienvenue au Centre d'analyse stratégique** et vous remercie d'être **venus si nombreux** pour cette nouvelle séance du cycle de séminaires que nous organisons en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale depuis octobre dernier jusqu'en avril 2011. Les précédentes séances sur la « recherche-action », « l'expérimentation sociale » et les « dispositifs de prévention précoce » avaient déjà rassemblé une assistance nombreuse et suscité un grand intérêt. Je vois que **nous confirmons l'essai aujourd'hui**.

J'ai le plaisir également de vous annoncer que nos travaux trouvent un nouveau **prolongement sur Internet** avec le lancement d'un site dédié spécifiquement à ce cycle de séminaires : www.seminaire-cohesion-sociale.fr¹. Je crois d'ailleurs qu'une rapide présentation vous en sera faite tout à l'heure.

Cet après-midi, nos travaux vont être consacrés aux **actions collectives** et aux **approches communautaires dans l'intervention sociale**.

Pour aborder ce thème de façon constructive, je pense qu'il faut **distinguer deux questions** :

1 - La première concerne la plus faible **place accordée en apparence en France aux interventions collectives dans le travail social**, en comparaison avec ce qui se passe en Amérique du Nord (Marie-Hélène Bacqué nous en dira un mot) ou en Amérique latine et, plus près de nous, au Royaume-Uni et dans certains pays nordiques : **comment expliquer cette apparence spécifique française si elle est avérée, et quel bilan peut on en tirer ?**

La spécificité française tient sans doute à la conjonction de plusieurs facteurs, mis en lumière par les rapports de l'Inspection générale des affaires sociales et du Conseil supérieur du travail social. J'en retiendrai pour ma part trois principaux :

- Le développement d'un travail social collectif peut être perçu comme une entrave à la **demande croissante d'individualisation** des politiques sociales.
- Deuxièmement, le travail social avec des groupes suppose des **formations spécifiques** pour les professionnels, à la fois dans les cursus initiaux et continus. Ce n'est que très récemment que des modules de cette nature ont été introduits, comme nous le rappellera Mme Goyau, elle-même directrice d'une école de formation aux métiers du social. Cela explique en partie sans doute la persistance de pratiques très individualisées chez les travailleurs sociaux, qui y voient souvent une caractéristique forte de leur identité professionnelle.
- Enfin, concernant le travail social dit « communautaire », on le sait, **le cadre républicain n'est pas le plus propice pour poser la question de la reconnaissance des différences ethnoculturelles**. Il n'y a pas d'autre communauté, en théorie, que la communauté nationale. S'il encourage le regroupement d'individus sur des bases affinitaires ou identitaires, le travail social collectif se voit ainsi soupçonné par certains de faire le jeu du « communautarisme ».

Mais il ne faut pas caricaturer cet état des lieux : **il existe en effet de nombreuses initiatives en matière de travail social collectif en France. La question est donc de savoir comment valoriser et diffuser les meilleures pratiques**. Nos intervenants de cet après-midi y reviendront dans le détail, en distinguant :

- le « **développement social local** », qui fonde le collectif à partir d'un ancrage territorial ;

¹ Ce site a été créé avec le soutien technique de l'Agence nouvelle des solidarités actives.

- le « **travail social avec les groupes** », qui rassemble sous l'égide d'un travailleur social, des individus ayant des difficultés comparables (en terme de qualification, d'insertion professionnelle, de situation familiale, etc.) ;
- et le **travail social dit « communautaire »**, regroupant des personnes liées entre elles par le sentiment d'une commune appartenance ou par des intérêts communs. Au-delà de l'origine ethnoculturelle, cette acception aux accents nord américains fait référence à des « communautés » de toute nature (habitants d'un quartier, personnes en situation de handicap, collectifs de patients partageant une pathologie) qui ambitionnent de se prendre en charge elles même, en s'appuyant, notamment, sur les travailleurs sociaux.

Cette dernière notion m'amène à la seconde question qui va structurer nos échanges cet après-midi. Elle renvoie à des préoccupations tout à fait centrales pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

2 - Dans quelle mesure est-il envisageable en France de travailler avec des communautés, et pour ne pas éluder la question, ces communautés peuvent-elles être aussi constituées sur la base d'un critère ethno-culturel ?

La question qui se pose est de savoir si le travail social assis sur des communautés ethnoculturelles tend à renforcer leur identité, et par là même à aboutir à un effet inverse à celui désiré : l'intégration.

Pour y répondre je crois qu'il faut être très pragmatique et regarder concrètement ce qui se passe sur le terrain. Nous en discuterons mais je crois qu'en France, a priori, la très grande majorité des expériences de **travail social communautaire n'ont rien de « communautaristes », au sens où elles visent à intégrer et non à séparer des individus de la communauté.** Je suis sensible, à cet égard, à l'appel que plusieurs réseaux de professionnels du social avaient lancé à la suite des émeutes de 2005 pour, je cite, « revisiter sereinement la question communautaire dans le cadre, intimement lié, du développement social et du travail social »².

Cette année, plusieurs réseaux de professionnels et de militants ont appelé à « repenser et mettre en œuvre une politique de la ville avec les habitants »³. Quelle est leur ambition ? Reconnaître les capacités des individus à définir non seulement leurs besoins, mais aussi les réponses politiques à apporter pour un meilleur développement social des territoires. Il faut donc comprendre que l'ambition du travail social communautaire, c'est avant tout de **donner place et parole à des groupes stigmatisés.**

Cet après-midi, je pense que nous devons aussi aborder ces questions, autant sensibles qu'essentiels : y a-t-il un intérêt à développer les formes de travail communautaire au sens ainsi décrit ? En d'autres termes, est-ce efficace ? Quels sont les risques éventuels qu'il y aurait à encourager leur développement ? Quelles sont les conditions de réussite d'interventions collectives de ce type ?

² Appel paru dans *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2487, 29 décembre 2006.

³ Il s'agit de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF), du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), de l'Association nationale des directeurs de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (EUROPLIE), de l'Inter-réseau des professionnels du développement social urbain (IRDSU) et du Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS).

Notre séminaire a lieu dans un **contexte d'intenses réflexions sur ces questions**. Je me félicite d'ailleurs qu'il se déroule à peu près en même temps que le colloque d'Aubervilliers, « Faire société autrement », qui a justement pour objectif de traiter la question des formes de travail social communautaire. M. Sommaire nous en dira sans doute quelques mots.

Comme c'est notre habitude ici, nous avons demandé aux intervenants d'éclairer leurs propos avec des exemples précis, en France et à l'étranger. Je souhaite sincèrement que ces contributions fassent avancer notre réflexion commune sur les instruments de la cohésion sociale.

Il me reste maintenant à remercier très chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont jointes à nous pour cette séance sur les actions collectives :

- M. Christophe **Fourel**, qui représente la Direction générale de la cohésion sociale, notre partenaire ;
- et l'ensemble de nos intervenants :
 - Mme Hélène **Strohl**, de l'Inspection générale des affaires sociales
 - Mesdames Marie-Hélène **Bacqué** (Professeure à l'université Paris-Ouest), Cherry **Schrecker** (Maîtresse de conférences à l'université Nancy-II) et Chantal **Goyau** (Directrice générale de l'École supérieure de travail social)
 - et Messieurs Michel **Joubert** (Professeur à l'université Paris-VIII), Jean-Claude **Sommaire** (Président du Conseil technique de la prévention spécialisée, ancien secrétaire général du Haut conseil à l'intégration) et Éric **Tournet** (Directeur des maisons de quartier de Reims).

Je vous remercie de votre attention.